



# SYNAPS@news

n°5 novembre 2023



Adhérez



Connectez-vous



[cfecgcsynapsa.org](http://cfecgcsynapsa.org)

Contactez-nous

[accueil@cfecgcsynapsa.org](mailto:accueil@cfecgcsynapsa.org)  
01 85 34 90 59

Suivez-nous



## Portrait d'un(e) adhérent(e) SYNAPSA



59% 41%



54 ans  
âge moyen



68% cadres  
25% agents de maîtrise  
3% techniciens  
4% autres



86% salariés



14% retraités



SYNAPSA

9 ans  
d'adhésion  
moyenne

**Accompagnement personnalisé** **Accès privilégié à l'information** **Appui juridique privé et professionnel** **Formations** **Plate-forme de services**  
**Mutuelle retraités** **Entraide et échange au sein d'un collectif** **Partage de vos idées et convictions** **Action au cœur de l'entreprise**

Il y a tant de bonnes raisons d'adhérer au SYNAPSA !

## ZOOM SUR LE SYNAPSA

### La commission juridique

Tout comme les autres commissions, la commission juridique a été mise en place par le Conseil d'Administration dès sa première réunion et selon les engagements de son Président.

Sa première mission a été de piloter les aspects juridiques de la fusion de trois syndicats SNEEMA, SNaCAR et SNCOA pour devenir la CFE-CGC SYNAPSA, tout en réaffirmant son appartenance à la Fédération CFE-CGC Agro. Elle s'est ensuite penchée sur :

- le **règlement intérieur** et la **charte éthique** du syndicat,
- l'élaboration d'une autorisation du **droit à l'image**,
- la **rédaction de conventions** de fonctionnement de 2 sections spécialisées (fromagers et Occitanie).

Sa prochaine mission consiste en l'établissement du règlement intérieur d'entreprise du SYNAPSA du fait de l'embauche de salariées.

A partir de 2024 la commission juridique mènera une réflexion sur divers sujets sociétaux (RSE, diversité...) en soutien à nos adhérents.

La commission est ouverte à tout militant qui voudrait l'intégrer !



Joël JEAN, Président de la commission juridique

## OUTILS PRATIQUES

LinkedIn



LinkedIn est un réseau social destiné aux **professionnels**. Le SYNAPSA y est bien évidemment présent : c'est l'occasion, en publiant des « posts », de **communiquer rapidement** sur nos actions avec les **adhérents** et les **sympathisants** sur des sujets variés. Faites-nous remonter vos informations : nous les publieront dans les plus brefs délais.

Si vous ne nous suivez pas (encore) sur LinkedIn, [cliquez et abonnez-vous](#).



Le congrès de la Fédération CFE-CGC Agroalimentaire a eu lieu du 8 au 10 Novembre 2023.

Félicitations à la nouvelle équipe de la Fédération fraîchement élue et en particulier à Jacques Gaben qui y représente le SYNAPSA !

Ce congrès a également été l'occasion de réunir de nombreux Délégués Syndicaux SYNAPSA qui ont participé à des ateliers de formation.



## ELECTIONS ET TEMOIGNAGE

### Questions à Guilain Baudelot et Olivier Lemaitre, YOPLAIT

Comment qualifiez-vous les résultats des dernières élections qui se sont tenues le 17 octobre chez YOPLAIT ?

Les résultats sont en progression au niveau de la représentativité nationale notamment avec la création d'une section sur le site de Vienne où nous n'étions pas présents. Nous couvrons à présent l'ensemble des 3 sites de production Yoplait (800 salariés).



Qu'est-ce que ces résultats ont apporté à votre section ?

Au total nous avons une équipe de 6 titulaires et 5 suppléants (contre 3 titulaires et 3 suppléants il y a 4 ans). L'encadrement est maintenant bien représenté sur les 3 sites et va favoriser la communication ainsi que la revendication de chaque site.



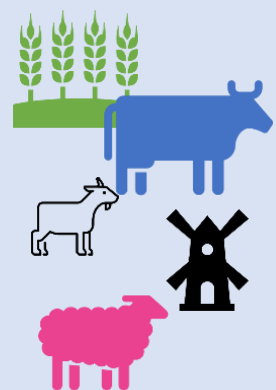
Guilain, quelle a été ta plus belle réussite en tant que Délégué Syndical Central ?

En tant que DSC, la satisfaction est d'être présent à la table des négociations (NAO ...) de porter des revendications différentes et valorisantes pour la CFE-CGC. On peut souligner par exemple l'accord télétravail et l'accord sur la participation qui maintient une répartition équitable pour la catégorie socio professionnelle que nous représentons.

## POINT BRANCHES



### Coopératives Agricoles



Un point de situation à ce jour sur les **négociations** dans la branche des **coopératives agricoles** (convention collective dite « V branches »).

Comme le désire le gouvernement, il nous est demandé de réfléchir à de futurs rapprochements de branches. Nous restons vigilants. Point important en 2023, le **réexamen de la grille des salaires**. Nous avons obtenu en janvier **3,8 % d'augmentation** uniforme sur toutes les classes (des employés ouvriers aux cadres).

Puis, en mai, suite à une revalorisation du SMIC, les employeurs ont proposé une hausse allant de 2,1 % pour les employés ouvriers à 0,6 % pour les cadres. Constat : on recommence à **tasser la grille en défaveur des cadres** ce qui n'est pas acceptable pour la CFE-CGC qui **n'a pas signé** cet accord, tout comme les autres syndicats.

En janvier 2024, les négociations seront âpres car les 3,8 % obtenus en 2023 ne comblent pas la hausse des prix de 2023.

*Jacques Gaben, négociateur de branche*